Directions départementales et régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Aquitaine, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur





# E VALUER LES RISQUES ET PROGRAMMER LES ACTIONS DE PRÉVENTION



Mode d'emploi





# Pourquoi évaluer...

### ... pour programmer des actions de prévention

Dans tout lieu de travail, l'employeur a l'obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail.

L'obligation d'évaluation des risques et de programmation des actions de prévention a vu sa nécessité renforcée par certaines évolutions :

- l'apparition des risques nouveaux (troubles musculosquelettiques,...) ou de nouvelles organisations du travail ou des entreprises (flux tendu,...),
- l'augmentation de la gravité des accidents du travail et du nombre des maladies professionnelles,
- le développement de l'accidentabilité liée au statut (CDD, intérim,...), à l'expérience, à la qualification...
- l'augmentation des rythmes de travail, de la pression psychologique, du stress, du travail sous contrainte de temps....`
- la durée excessive du travail et des trajets.

Ces changements doivent amener les entreprises à combiner une logique de sécurité, fondée sur le respect de prescriptions techniques avec une logique de prévention respectant des obligations de résultat.

Cela passe obligatoirement par une évaluation des risques permettant la définition et la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention. Ce programme doit prendre en compte les aspects organisationnels, techniques et humains de l'entreprise.

Cette programmation ne dispense pas l'entreprise de la mise en œuvre immédiate de mesures de prévention.

Les progrès ainsi obtenus en matière de sécurité contribueront à améliorer le fonctionnement, la qualité et la productivité de l'entreprise.

### La méthode

L'évaluation des risques nécessite une volonté du chef d'entreprise et la mise en place d'un groupe de travail, qui associera, sous la responsabilité du chef d'entreprise

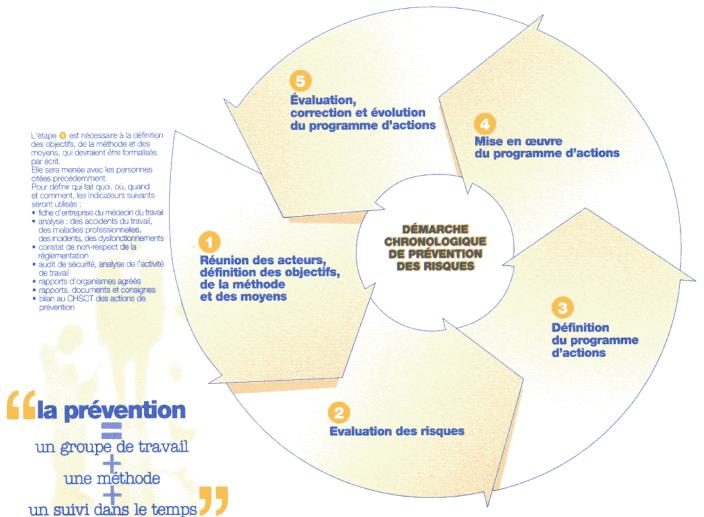
ou de son représentant :

- les personnes-ressources (animateur sécurité,...),
- les représentants des salariés,
- les salariés dont l'expérience sera jugée utile,
- le médecin du travail,
- les experts ou autres intervenants extérieurs.

Les délégués du personnel et, lorsqu'ils existent, les membres du CHSCT, sont obligatoirement associés à l'évaluation, consultés sur les priorités d'actions à entreprendre et informés des résultats.

La méthode proposée comporte 5 étapes explicitées ci-après, pour lesquelles une formation des acteurs est souvent nécessaire :

- Réunion des acteurs, définition des objectifs, de la méthode et des moyens.
- 2 Evaluation des risques.
- O Définition du programme d'actions.
- Mise en œuvre du programme d'actions.
- Évaluation, correction et évolution du programme d'actions.





# Évaluer pour prévenir...

évaluer...

### identifier

les dangers

## analyser

les modalités d'exposition des salariés au danger

### danger

risque

salariés

### ... pour prévenir

### supprimer

les dangers

### maîtriser

les risques par des mesures de protections collectives :

- techniques
- organisationnelles
  - personnelles

danger

# risque

salariés

isoler

les salariés

par des protections

individuelles

### Évaluer

L'évaluation des risques se fera par poste ou par activité de travail selon l'organisation de l'entreprise et comprendra :

- l'identification et le recensement des dangers,
- l'analyse des modalités d'exposition des salariés à ces dangers.

L'évaluation des risques est opérée à travers l'analyse des points clés cités dans le document ci-joint et prendra en compte les conditions techniques, organisationnelles et personnelles du travail. L'interrogation directe du ou des salariés concernés sera, dans la plupart des cas, nécessaire.

Elle se combinera à une **observation des situations concrètes de travail.** Celle-ci n'a pas pour objectif de porter un jugement de valeur mais de comprendre les risques pour mieux les prévenir.

De la même manière, l'analyse des modalités d'exposition appelle la participation de chacun : opérateurs, maîtrise, encadrement, représentants du personnel.

Les spécialistes de la prévention dans l'entreprise, le médecin du travail, l'animateur ou l'ingénieur de sécurité, participeront, chacun avec ses compétences, à l'ensemble du processus.

### Prévenir

Ainsi réalisée, l'évaluation des risques permettra à l'entreprise d'élaborer son **programme d'action de prévention.** Celui-ci comportera :

#### par poste ou par activité de travail :

- la liste des risques évalués,
- les actions de prévention retenues, dont les composantes techniques, organisationnelles et personnelles seront détaillées,
- le coût de chaque action, ainsi que sa date d'exécution et les personnes qui en sont chargées.

#### pour l'entreprise :

- la définition de la politique générale de prévention, assurant la cohérence de l'ensemble des actions,
- les moyens de sa mise en œuvre.

MATÉRIEL, TECHNOLOGIE, FLUX MATIÈRE/PRODUIT, LOCAUX ET INSTALLATIONS, ENVIRONNEMENT. MANAGEMENT, GESTION
FINANCIÈRE, ORGANISATION DU
TRAVAIL, POLITIQUE ET SERVICE DE
PRÉVENTION, GESTION DES
ENTREPRISES INTERVENANTES,
EFFECTIFS, DURÉE DU TRAVAIL,
RELATIONS SOCIALES.

### **TECHNIQUE**

de travail prévention des risques

# La prévention, une démarche globale

Pour comprendre la situation de travail, et pour agir en matière de prévention, il faut prendre en compte les trois domaines; Technique, Organisation et Personnel, étroitement liés les uns aux autres.

### PERSONNEL

QUALIFICATION, STATUTS (CDI, CDD, INTÉRIMAIRE,...), COMPÉTENCES, APTITUDE MÉDICALE, FORMATION, INFORMATION ET INSTRUCTION.

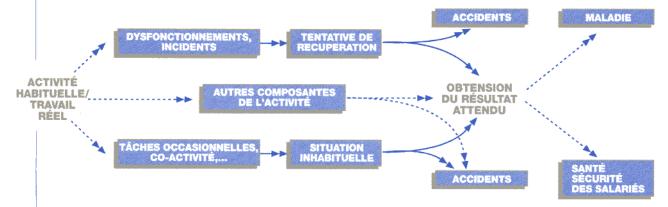


# Deux principes clés:

### Analyser le travail réel

L'employeur attribue des tâches aux salariés. C'est le travail prescrit. Les salariés l'accomplissent avec des adaptations, c'est le travail réel qu'il faut analyser. Les situations habituelles de travail peuvent exposer les salariés à des dangers pour lesquels aucune mesure de prévention n'est mise en œuvre (manutentionnaire ne disposant pas d'aide à la manutention, opérateur sur une machine non protégée,...).

Heureusement, les progrès de la prévention (conformité technique,...) limitent ces situations. Mais, même sur les postes ayant fait l'objet de mesures de sécurité, le travail se déroule rarement comme prévu. C'est tout l'enjeu de l'analyse du travail réel.



Divers éléments viennent perturber l'activité habituelle, notamment des dysfonctionnements et des interventions inhabituelles (maintenance, présence de salariés extérieurs,...). Ces éléments, quand ils ne sont pas maîtrisés, sont à l'origine de bon nombre d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Par exemple, une pièce ou un produit mal positionné sur une machine peut amener un salarié à intervenir, l'équipement restant en fonctionnement. Ou bien il réussit à rétablir la situation et le résultat attendu est atteint, ou bien l'aléa se transforme en accident.

Si dans la plupart des cas, le dysfonctionnement sera ainsi "récupéré", un jour ou l'autre cette action conduira à l'accident. Ce type d'actions ou de situations inhabituelles doit donc être pris en compte dans l'évaluation des risques.

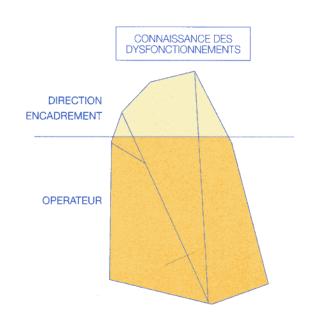
Par contre, des situations de travail habituelles peuvent être néanmoins, à terme, génératrices de maladies professionnelles. En effet, même si le résultat attendu est obtenu, une maladie peut apparaître ultérieurement (un bruit très élevé n'empêchera pas le salarié de réaliser la production mais à terme apparaîtra une surdité).

Il convient donc d'être vigilant quant aux effets différés des carences de la prévention des risques professionnels.

# Associer les opérateurs

L'encadrement et la direction de l'entreprise ne connaissent qu'une faible partie des aléas, la partie "émmergée de l'iceberg". Néanmoins, chaque dysfonctionnement ou incident, s'il est mal géré, peut provoquer un accident.

Il est donc primordial que l'évaluation des risques prenne en compte le **retour d'expérience des opérateurs.** La mise en place d'un groupe de travail permettra d'atteindre cet objectif.





## Rédiger et formaliser

Le chef d'entreprise doit formaliser par écrit l'évaluation des risques et la mettre à jour périodiquement. Pour cela, la meilleure méthode pour l'entreprise est celle qu'elle aura adaptée à ses spécificités. Pour vous aider dans cette démarche, différents documents vous sont proposés :

- des outils permettant de décrire la démarche mise en œuvre, de formaliser l'évaluation des risques et le programme d'actions de prévention.
- des points clés à prendre en compte, tant pour l'évaluation que pour la prévention des risques.
- des exemples qui illustrent les outils proposés.



1- Suppression du danger ou du risque

2- Protection collective = technique + organisation + personnel

3- Protection individuelle

# La réglementation applicable

Pour atteindre ses objectifs, l'entreprise doit élaborer une politique de prévention qui intégrera les éléments suivants, issus du Code du Travail :

- Éviter les risques.
- 2. Évaluer les risques non évités.
- 3. Combattre les risques à la source.
- 4. Substituer ce qui est moins dangereux à ce qui l'est plus.
- Donner la priorité à la protection collective par rapport à l'individuelle.
- 6. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique.
- 7. Adapter le travail à l'homme.
- 8. Donner des instructions appropriées aux travailleurs.
- 9. S'assurer de l'aptitude médicale des salariés.
- 10.Planifier la prévention : technique, organisation, conditions de travail, relations sociales, facteurs ambiants.
- 11. Organiser les premiers secours.
- 12. Associer à toutes ces phases les travailleurs et leurs représentants.

En matière d'évaluation des risques et de programmation de la prévention, la législation et la réglementation prévoient, d'une part des principes généraux, et d'autre part des aspects spécifiques à certains risques. L'évaluation des risques et le programme d'actions de prévention ne dispensent pas le chef d'entreprise de mettre en œuvre des mesures de prévention immédiatement.

Les textes généraux :

- L. 230-2 : principes généraux de prévention,
- L. 236-4 : programme annuel de prévention pour les entreprises dotées d'un CHSCT,
- R. 241-41-3: dans les entreprises de plus de 10 salariés, le médecin du travail établit et met à jour une fiche d'entreprise, sur laquelle sont consignés notamment les risques professionnels et les effectifs de salariés exposés à ces risques.

# Où en est votre démarche de Prévention des Risques Professionnels ?

Organisation de la prévention dans l'ent	reprise				
L'encadrement a pouvoir de décision en Sécurité-Santé au Travail :	Oui Non Partiellement				
Le non-respect d'une consigne de sécurité est pris en compte comme le non respect d'une consigne de travail :	Oui Non				
Le comportement Sécurité du personnel est pris en compte pour son appréciatior	n : Oui Non				
Les modalités de déclarations d'accidents du travail sont organisées dans l'entreprise	e: Oui Non Partiellement				
Engagement de la Direction					
Le chef d'entreprise organise des actions en Sécurité-Santé au Travail :	Oui Non Occasionnellement				
Le chef d'entreprise participe aux actions de Sécurité-Santé :	Oui Non Occasionnellement				
Le chef d'entreprise suit les résultats Sécurité-Santé de l'entreprise : 🗌 Plus d'un	e fois/an Jamais Occasionnellement				
Echanges et concertation avec les sal	ariés				
Les salariés sont consultés sur les moyens de prévention à mettre en place :	Oui Non Occasionnellement				
Des échanges sur des questions de sécurité sont organisés :	Oui Non Occasionnellement				
Formation Format					
Les salariés bénéficient de formations à la Sécurité :	Oui Non				
La formation d'accueil des nouveaux et du personnel intérimaire est effectuée :	Oui Non Partiellement				
La gestion des habilitations et autorisations réglementaires est organisée :	Oui Non Partiellement				
Aptitude médicale du personnel au poste	de travail				
Le suivi des visites médicales est organisé dans l'entreprise :	Oui Non				
Les réserves d'aptitude au poste de travail sont prises en compte :	Oui Non				
Evaluation des risques					
L'évaluation des risques de l'activité de l'entreprise est faite :	s/an Moins d'une fois/an Rarement				
Un PPSPS est établi par chantier soumis :	Oui Non Occasionnellement				
La gestion du temps de travail des équipes est un élément de l'analyse de risques	s: Oui Non Occasionnellement				
Intégration de la prévention dans la réalisation	n des travaux				
Les études, devis sont établis avec les moyens de prévention nécessaires :	Oui Non Occasionnellement				
Les modes opératoires et les moyens de prévention sont définis simultanément :	Oui Non Occasionnellement				
Les consignes de sécurité sont intégrées aux consignes de travail :	Oui Non Occasionnellement				
Gestions des équipements de travail et équipements de	protection individuelle				
Les moyens de protection sont un des critères de choix dans l'achat du matériel de production :	Oui Non Occasionnellement				
Les critères techniques de choix des protections individuelles sont adaptés au danger à prévenir :	Oui Non Partiellement				
Les vérifications et contrôles obligatoires des équipements de travail et protections individuelles sont organisés :	Oui Non				
Programme d'actions de préventio	on				
Des actions de prévention sont définies chaque année :	Oui Non Occasionnellement				
Le suivi des actions de prévention prévues est effectué :	Oui Non Occasionnellement				
Un bilan annuel des actions de prévention est établi :	Oui Non Occasionnellement				
Hygiène et premiers secours					
Des installations d'hygiène sont mises à disposition du personnel (réfectoire, vestiaire, sanitaires) :	Oui Non Occasionnellement				
Du personnel est formé au secourisme :	Oui Non				
Des moyens de secours en cas d'accident sont mis	Oui Non				
à disposition du personnel par l'entreprise :					

valuati	on de	es ris	orga	anisation générale et chantier
Risque propre à l'entreprise : Risque exporté :	Risque importé :	atteindre	en coordination avec d'autres entreprises	
Fiche:	Date de la fiche :	Améliorations à atteindre	dans l'entreprise	
		Moyens de prévention	existants dans l'entreprise	
: sent		Descriptions de l'exposition		
Danger ou facteur de risque : Personnes associées à l'évaluation des risques	Rédacteur de la fiche :	Phases de travail réel	dans lesquelles se rencontre le danger ou le facteur de risque	

Productor do la fotno:    Productor do la fotno:   Date of la fotn	Danger ou facteur de risque :			Référer	ıce de(s) fiche	Référence de(s) fiche(s) d'évaluation :		Risque propre	
e :  Mise en cauvre  Mise en cauvre  Mesure de l'efficacité des moyens de préventron mis en cauvre  Marcation prévus  Date Suivi assuré par Verification prévus  Par (Nom.) Résultats  Resultats	nctions :							Risque exporté :	
So prévention prévus Date Suivi assuré par Date Par (Nom ) Résultats Par	a fiche :					Date de la fiche :		Risque importé :	
is de prévention prévus  Suivi assuré par   Date   Par (Nom )   Résultats  Résultats			Mise en œuvre		Me	ssure de l'efficacité des	moyens de prévent	ion mis en œuvre	
	yens de prévention prévus	Date		Date vérification	Date prévue	Par ( Nom )	Résultats	Visa	
		. , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,							
		.   							
						             			1 1

Danger ou facteur de risque : Manutentions manuelles	Fiche: n° 4  Risque propre à l'entreprise:					
Personnes associées à l'évaluation des risques : Pédro, chef d'équipe ; Mohammed et Jean, manœuvres ; Dr ALBERT, médecin du travail						
Rédacteur de la fiche : <b>Julian, chef de chantier.</b>	Date de la fiche : 27 Avril 2000 Risque importé :					

Phases de travail réel	Descriptions de l'exposition	Moyens de prévention	Amélioration	s à atteindre
dans lesquelles se rencontre le danger ou le facteur de risque		existants dans l'entreprise	dans l'entreprise	en coordination avec d'autres entreprises
*Approvisionnement sur— — — chantier de sacs de 50 Kg de ciment — — — — — — — — —		* Approvisionnement aux accès rez-de-chaussée des bâtiments		
pour les manœuvres ; déchargement du camion et mise en stock	1/2-journée par-semaine —	* Déchargement à la grue	Réduire les manutentions _ manuelles de charges en -poids manutentionnés - distances à parcourir -durées de manutentions _ manuelles	Utiliser régulièrement les moyens de levage du chantier
- pour les maçons : transport des besoins du stock au lieu — — de mise en œuvre	1 sac par jour aux étages par les escaliers			
•				
·				

Nota: Les PPSPS comprennent: le descriptif des travaux, les fiches d'analyse de risques adaptées aux travaux à réaliser, les moyens de prévention existants et les moyens de prévention du programme d'actions déjà mis en œuvre.

ı			
ı			
h			
	Γ	I	
	C		
	E		
	H	-	
	ř	ī	
	Ė	•	
	ď	Ē	4

Danger ou facteur de risque : Manutentions manuelles	Référence de(s) fiche(s) d'évaluation : 4,6,9	Risque propre à l'entreprise :	×
Concerne les fonctions : Manœuvres, maçons		Risque exporté :	
Rédacteur de la fiche : Louis, Directeur	Date de la fiche :23 Mai 2000	Risque importé :	

		Mise en œuvre		Me	sure de l'efficacité des	moyens de prévention mis	en œuvre
Moyens de prévention prévus	Date	Suivi assuré par	Date vérification	Date prévue	Par ( Nom )	Résultats	Visa
Organisationnels — — — — — — — — *Abandon du sac de 50 Kg pour le sac de 25 Kg — — — — —	 _Sept.00	Gilles (Achats/matériel)		 _ Avr.2001 _			
*Mise à disposition de moyens mécaniques de manutention pour approvisionner au plus près du lieu de mise en œuvre:  - utilisation de l'ascenseur du chantier (à étudier à l'appel d'offre avec le coordonnateur SPS)	· '	François (Etudes – devis) Pierre (Conducteur de travaux)		Juin 2001	Louis		
avec le coordonnateur SPS) — — — — — — — — — — — — — — — — — — —						 	
* Mentionner le choix adapté au chantier dans le PPSPS — — * Mise à disposition d'un transpalette par équipe — — — —	Juin 00 — - Sept. 00	Pierre — — — — — — — — — — — — — — — — — —		Juin 2001 — Avr. 2001 —	Louis — — — — — Louis — — — — — — — — — — — — — — — — — — —		
		Chefd'équipe et chef de chantier					
*Achatsde6transpalettesdemanutention				Fév. 2001			
Humains							
*Formation.du personnel.en.gestes.et.postures.du.travail	4 èmetrim 2000	_ Paulette (Personnel)		Sept. 2001	Louis		
Nota: Les PPSPS comprennent : le descriptif des trava							

du programme d'actions déjà mis en œuvre.

Circulation of	le plain-pied
	Heurts, chutes de personnes, absence de zones de circulation encombrement des zones de travail et circulation, insalubrité
Zones de circulation	■ Organisation ( signalisation, gabarit, maintien en état) - accès de l'entrée du chantier aux locaux du personnel - accès des véhicules légers - accès des engins de chantier - accès d'un poste de travail à un autre poste de travail - accès des locaux du personnel aux zones de travaux - accès des piétons - accès des camions d'approvisionnement - accès au poste d'appel de secours
Obstacles temporaires (y/c les fers en attente)	■ Signalisation, protection
Défaut d'éclairage des zones d'accès	■ Organisation d'installation et maintenance de l'éclairage
Stockage	<ul> <li>Organisation et entretien des zones de stockage et leurs accès</li> <li>du matériel de production</li> <li>des produits</li> </ul>
Nettoyage et rangement - des postes de travail, - des zones communes	<ul> <li>Organisation des rotations de nettoyage et installation et évacuation des bennes à déchets</li> </ul>
Co-activité	<ul> <li>Avec quel(s) corps d'état</li> <li>Organisation des accès communs</li> </ul>
Travail et circula	ation en hauteur
	Chutes de personnes, plancher de travail incomplet, instable
En bords de fouilles Sur passerelles de travail En bord de baies, balcons En bord de trémies et ouvertures En périphéries de zones de travail	<ul> <li>Analyse des risques, choix des moyens de protection pris en compte dans les méthodes d'exécution</li> <li>Installation et entretien des moyens de protections</li> <li>Formation du personnel installateur et du personnel utilisateur des moyens de protection</li> <li>Organisation des vérifications de conformité de l'installation des protections et de leur maintien en état</li> </ul>
Utilisation des échafaudages (fixes, roulants, volants)	<ul> <li>Organisation d'approvisionnement des éléments d'échafaudage</li> <li>Organisation d'installation et d'entretien</li> <li>Organisation des vérifications de conformité de l'installation des échafaudages et de leur maintien en état</li> <li>Formation du personnel installateur et du personnel utilisateur de l'échafaudage</li> </ul>
Travail sur échelle	<ul> <li>Organisation pour ne pas travailler sur échelle</li> <li>Matériel de remplacement de l'échelle</li> </ul>
Mise en œuvre et utilisation des matériels de coffrage	<ul> <li>Moyens de protection prévus dans l'organisation, dans les méthodes, sur le matériel</li> <li>Formation du personnel sur la mise en œuvre, sur le montage des matériels</li> </ul>
Approvisionnement des matériels et matériaux	<ul> <li>Organisation des accès de manutention vers les zones de mise en œuvre des matériels et matériaux</li> </ul>
Circulation sur matériaux fragiles (fibres de verre, verrière, entrevous en polystyrène)	■ Mise en place de passerelles de circulation ■ Formation du personnel
Utilisation d'équipements de protections individuelles anti-chute	<ul> <li>Définition des points d'ancrage et/ou d'accrochage des harnais et des lignes de vie</li> <li>Formation du personnel</li> <li>Vérification réglementaire des harnais</li> </ul>
En co-activité	<ul> <li>Avec quel(s) corps d'état</li> <li>Définition des devoirs de chaque entreprise</li> <li>Organisation de mise en place et d'entretien des protections</li> </ul>

Manutentions manue	elles et postures de travail
	Lombalgies, rhumatismes, usures articulaires, fatigue, troubles musculo-squelettiques
Postures difficiles, efforts	<ul> <li>Moyens mis en œuvre pour réduire les manutentions manuelles         <ul> <li>organisation des manutentions</li> <li>appareils de levage et de manutention</li> <li>réduction des charges</li> <li>appareils d'aide à la manutention manuelle</li> <li>Formation du personnel</li> <li>Suivi des aptitudes médicales avec le médecin du travail</li> <li>Moyens de manutention mis en commun avec d'autres entreprises</li> <li>Moyens mis en œuvre pour éviter les gestes répétitifs</li> </ul> </li> </ul>
<b>Eboulement</b> •	– Chutes d'objets
	Ecrasement de personnes
de terrains ( tranchées et fouilles, reprise en sous-œuvre, talus)	<ul> <li>Moyens de protection mis en place</li> <li>Organisation des autres taches par rapport au terrassement</li> </ul>
de stockages	<ul> <li>Organisation d'utilisation des zones prévues au stockage</li> <li>Utilisation de matériel de stockage</li> </ul>
de matériels ou ouvrages	<ul> <li>Stabilité des matériels dans chaque phase d'utilisation</li> <li>Stabilité des ouvrages à l'avancement</li> <li>Stabilité des charges avant manutention</li> <li>Mise en place des plinthes</li> </ul>
en co-activité	<ul> <li>Avec quel(s) corps d'état</li> <li>Définition des devoirs de chaque entreprise</li> <li>Organisation de mise en place et d'entretien des protections collectives</li> </ul>
Levage –	- manutention
	Renversement des appareils de levage, effondrement des appuis, ruptures des accessoires, chutes des charges
	des appuis, ruptures des accessoires, chutes des charges
Matériel de levage	<ul> <li>■ Choix du matériel mis en œuvre selon</li> <li>les modes opératoires d'exécution</li> <li>les zones d'installation y compris la nature des terrains d'appui</li> <li>les charges à lever</li> <li>les interférences de toutes natures</li> <li>la co-activité</li> <li>■ Conditions de montage et démontage</li> <li>■ Autorisations particulières ( arrêté municipal…)</li> <li>■ Equipements contre le renversement</li> </ul>
	<ul> <li>les modes opératoires d'exécution</li> <li>les zones d'installation y compris la nature des terrains d'appui</li> <li>les charges à lever</li> <li>les interférences de toutes natures</li> <li>la co-activité</li> <li>Conditions de montage et démontage</li> <li>Autorisations particulières (arrêté municipal)</li> </ul>
	<ul> <li>les modes opératoires d'exécution</li> <li>les zones d'installation y compris la nature des terrains d'appui</li> <li>les charges à lever</li> <li>les interférences de toutes natures</li> <li>la co-activité</li> <li>Conditions de montage et démontage</li> <li>Autorisations particulières (arrêté municipal)</li> <li>Equipements contre le renversement</li> </ul> Choix selon <ul> <li>l'adéquation avec les capacités des appareils de levage</li> <li>les charges à lever</li> <li>Conditions d'entretien</li> </ul>
Accessoires de levage  Conditions d'utilisation  Co-activité	<ul> <li>les modes opératoires d'exécution</li> <li>les zones d'installation y compris la nature des terrains d'appui</li> <li>les charges à lever</li> <li>les interférences de toutes natures</li> <li>la co-activité</li> <li>Conditions de montage et démontage</li> <li>Autorisations particulières ( arrêté municipal)</li> <li>Equipements contre le renversement</li> <li>Choix selon</li> <li>l'adéquation avec les capacités des appareils de levage</li> <li>les charges à lever</li> <li>Conditions d'entretien</li> <li>Organisation des vérifications</li> <li>Formation du personnel à l'élingage et aux gestes de manœuvre</li> <li>Signalisation des zones de manœuvres</li> <li>Prise en compte des conditions météorologiques</li> <li>Formation du personnel levageur et autorisation de conduite</li> <li>Moyens de communication entre le levageur et le personnel au sol</li> </ul>

Evaluation des dangers ou facteurs de risques par famille	Exemples : de conséquence à éviter de pistes de moyens de prévention
Engins et mat	 tériels roulants
	Chutes ou heurts de personnes, surdité, troubles musculo-squelettiques, renversement ou heurts des engins ou transporteurs
Utilisation des matériels Bruit Vibrations Poussières Gaz d'échappement	<ul> <li>Ergonomie des postes de conduite</li> <li>Accès         <ul> <li>aux zones d'entretien</li> <li>aux postes de conduite</li> <li>aux plateaux ou bennes</li> <li>Mise en place de moyens de réduction des nuisances (bruit, poussières, vibrations)</li> <li>Entretiens périodiques</li> <li>Vérification réglementaire de l'état général</li> <li>Equipements contre l'écrasement de piéton</li> </ul> </li> <li>Equipements contre l'écrasement, contre le renversement de l'engin ou matériel</li> </ul> <li>Recherche et signalisation des réseaux de toutes natures</li> <li>Formation du personnel de conduite et autorisation</li> <li>Ventilation des milieux confinés</li>
Chargement des roulants	<ul> <li>Prise en compte des gabarits, poids, surface des chargements</li> <li>Capacité et type des matériels de transport</li> <li>Arrimage des charges</li> <li>Formation du personnel</li> </ul>
Fransports	<ul> <li>Règles de circulation et signalisation</li> <li>Conditions d'accès au chantier ou à l'atelier</li> <li>Signalisation des obstacles particuliers</li> </ul>
Déchargement	<ul> <li>Guidage des manœuvres de déchargement</li> <li>Organisation des conditions de déchargement</li> <li>Entretien des zones de bennage</li> </ul>
Co-activité	<ul> <li>Avec quel(s) corps d'état</li> <li>Organisation des moyens de prévention dans les phasages concomitants</li> </ul>
Machines et outillag	es (fixes et portatifs)
	Blessures, troubles musculo-squelettiques, surdité, conditions de travail néfastes, projections
Non-conformité des matériels -neufs -d'occasion -anciens dans l'entreprise -en location	<ul> <li>Mention sécurité précisée dans la commande</li> <li>Attestation de conformité du fournisseur</li> </ul>
Défaillance des équipements de protection des matériels -moyens de transmission -outils en mouvement -poussières et fumées -bruit -vibrations -éclatement des flexibles	<ul> <li>Carters</li> <li>Impossibilité automatique d'accès aux outils en mouvement, poussoirs</li> <li>Arrêt d'urgence distinct des commandes et accessible</li> <li>Signalétique des commandes</li> <li>Anti-retour sur les postes oxyacéthyléniques</li> <li>Encoffrement des durites et flexibles haute pression</li> </ul>
Conditions d'utilisation	<ul> <li>Vérifications réglementaires périodiques des machines</li> <li>Vérifications des cuves sous pression</li> <li>Formation du personnel</li> <li>Equipements de protection individuelle</li> <li>Approvisionnement des pièces à travailler</li> <li>Ergonomie du poste de travail, de la machine</li> <li>Nettoyage des zones de travail</li> <li>Aptitude médicale du personnel</li> <li>Eclairage des postes de travail</li> </ul>

ou facteurs de risques par famille	
•	lectricité
	Electrocution, électrisation, brulures
Défaut d'organisation	<ul> <li>DICT</li> <li>Démarche effectuée auprès d'EDF de coupure, isolation, dévoiement d'une ligne</li> <li>Repérage des lignes enterrées avant terrassement</li> <li>Vérification des installations électriques</li> <li>Vérification et entretien des matériels électriques</li> </ul>
Défaillance des moyens de prévention e de protection	<ul> <li>Protection par différentiel 30 mA</li> <li>Distances de sécurité des lignes aériennes</li> <li>Signalisation des dangers électriques</li> <li>Protection par tension 24 volts en milieu humide</li> <li>Conformité du matériel électrique, des câbles, des prolongateurs, des baladeuses, des boîtiers</li> <li>Consignation - condamnation</li> <li>Mise à la terre des installations alimentées par groupe électrogène</li> </ul>
Conditions d'utilisation	<ul> <li>Habilitation du personnel électricien adaptée au travail demandé</li> <li>Formation générale du personnel aux risques électriques</li> <li>Habilitation du personnel de surveillance des travaux au voisinage d'installation électrique</li> <li>Mise à disposition des protections individuelles spécifiques</li> </ul>
Produ	its chimiques
	Brûlures, troubles de la santé, allergies intoxication, asphyxie
Conditionnement et utilisation	<ul> <li>Demande de la fiche de données de sécurité et transmission au médecin du travail</li> <li>Respect des emballages d'origine</li> <li>Formation du personnel aux symboles figurant sur les emballages</li> <li>Formation du personnel aux données figurant sur la fiche de données de sécurité, au port des protections individuelles, aux maladies professionnelles</li> <li>Systèmes de ventilation des locaux ou de surpression, modalités d'entretien de ces systèmes</li> </ul>
Stockage et transport	<ul> <li>Local prévu pour le stockage</li> <li>Conditions de stockage</li> <li>Véhicule de transport</li> <li>Conditions de transport</li> </ul>
Risque	es particuliers
	Maladie professionnelle, troubles de la santé, pollution de l'environnement
Amiante	<ul> <li>Evaluation du risque avant le début des travaux,</li> <li>Méthodes de travail</li> <li>Moyens de protections collectifs et individuels</li> <li>Evacuation des déchets</li> </ul>
Noyade	<ul> <li>■ Dotation de gilet de sauvetage autogonflant et vérification annuelle</li> <li>■ Moyens de sauvetage</li> </ul>
Travaux hyperbares	<ul> <li>■ Matériels mis à disposition</li> <li>■ Organisation du travail</li> <li>■ Suivi médical</li> </ul>
Incendie - explosion	<ul> <li>Choix des produits chimiques</li> <li>Extincteurs mis à disposition</li> <li>Formation du personnel</li> <li>Choix des moyens de prévention anti-foudre</li> </ul>
Réseaux existants	■ Recherche des réseaux gaz, eau, électricité, téléphone avant travaux ■ Balisage ■ Formation du personnel
Infectieux	■ Vaccination
Températures extrêmes Travail de nuit Emploi d'explosifs Rayonnements laser Rayonnements ionisants	

d'Aquitaine Immeuble "le Prisme" 11-19, rue Marguerite Crauste 33074 Bordeaux Cedex Tél.: 05 56 99 96 00 - Fax: 05 56 99 96 69

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Midi-Pyrénées 2, esplanade Compans Caffarelli BP 62 31902 Toulouse Cedex Tél.: 05 61 12 63 00 - Fax: 05 61 12 63 01

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle Provence-Alpes-Côte d'Azur 180, avenue du Prado 13285 Marseille Cedex 8 Tél.: 04 91 15 12 12 - Fax: 04 91 81 45 98



Cette deuxième édition bénéficie des enseignements tirés de la mise en œuvre de la précédente version, dont elle ne remet pas en cause les fondements.



Ministère de l'emploi et de la solidarité